



BUDGET PRIMITIF 2024

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 842 900 € : +3.31%//2023

BUDGET PRIMITIF 2024

DEPENSES	BP 2024	BP 2023	EVOLUTION CA N-(N-1)		CAA 2023
FRAIS DE GESTION GENERALE	1 100 845.00 €	1 080 157.00 €	20 688.00 €	1.92%	851 625.94 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 186 000.00 €	2 106 000.00 €	80 000.00 €	3.80%	2 073 400.18 €
AUTRES CHARG DE GESTION GENER.	467 008.00 €	455 085.00 €	11 923.00 €	2.62%	440 411.92 €
ATTENUATION DE PRODUITS	94 903.00 €	56 650.00 €	38 253.00 €	67.53%	56 641.00 €
CHARGES FINANCIERES	108 262.00 €	124 621.00 € -	16 359.00 €	-13.13%	124 588.17 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00 €	2 000.00 €	- €	0.00%	149.40 €
DOT PROV risques & charges à venir	10 000.00 €	100 000.00 € -	90 000.00 €	-90.00%	100 000.00 €
DOT PROV dépréciation actifs circulants	6 700.00 €	9 711.00 € -	3 011.00 €	-31.01%	9 711.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 975 718.00 €	3 934 224.00 €	41 494.00 €	1.05%	3 656 527.61 €
VIREMENT A LA SECTION INVEST	547 500.00 €	430 000.00 €	117 500.00 €	27.33%	
VNC					6 855.95 €
DIFF S/REALISATIONS POSITIVES					489 420.00 €
DOT AMORT IMMOS	319 682.00 €	323 522.00 € -	3 840.00 €	-1.19%	253 791.19 €
OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	319 682.00 €	323 522.00 €	113 660.00 €	35.13%	750 067.14 €
TOTAL GENERAL DEPENSES	4 842 900.00 €	4 687 746.00 €	155 154.00 €	3.31%	4 406 594.75 €
RECETTES	BP 2024	BP 2023	EVOLUTION CA N-(N-1)		CAA 2023
RABAIS REMISES					
REMBT SUR CHARGES DE PERSONNEL	15 000.00 €	24 000.00 € -	9 000.00 €	-37.50%	67 715.81 €
PDTS SERV. DOMAINE & VENTES DIV	258 020.00 €	232 600.00 €	25 420.00 €	10.93%	301 219.80 €
IMPOTS & TAXES	360 000.00 €	366 930.00 € -	6 930.00 €	-1.89%	368 018.65 €
FISCALITE LOCALE	2 942 268.00 €	2 812 000.00 €	130 268.00 €	4.63%	2 923 988.73 €
DOTATIONS & PARTICIPATIONS	567 650.00 €	567 650.00 €	- €	0.00%	659 627.65 €
AUTRES PDTS GESTION COURANTE	66 180.00 €	73 500.00 € -	7 320.00 €	-9.96%	158 980.18 €
PRODUITS FINANCIERS	265.90 €	5.91 €	259.99 €	4399.15%	- €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €		499 499.94 €
TOTAL RECETTES REELLES	4 209 383.90 €	4 076 685.91 €	132 697.99 €	3.26%	4 979 050.76 €
OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 000.00 €	6 000.00 €	- €	0.00%	- €
EXCEDENT ANTERIEUR N-1	627 516.10 €	605 060.09 €	22 456.01 €	3.71%	
TOTA GENERAL RECETTES	4 842 900.00 €	4 687 746.00 €	155 154.00 €	3.31%	4 979 050.76 €

→ **Les dépenses réelles de fonctionnement : 3,586 M€** correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie (décaissements)

	BP 2023	BP 2024	ECART N - (N-1)	
FRAIS GESTION GEN.	1 080 157 €	1 100 845 €	20 688 €	1.92%
CHARGES DE PERS.	2 106 000 €	2 186 000 €	80 000 €	3.80%
ATTENUATION PDTS	56 650 €	94 903 €	38 253 €	67.53%
AUT.CHA GEST.GEN	455 085 €	467 008 €	11 923 €	2.62%
CHARGES FINANC.	124 621 €	108 262 €	- 16 359 €	-13.13%
CHARGES EXCEPT.	2 000 €	2 000 €	- €	0.00%
TOTAL DEPENSES REELLES	3 824 513 €	3 959 018 €	134 505 €	3.52%

Les prévisions 2024 des dépenses réelles de fonctionnement font ressortir une augmentation de **3.52%** par rapport au budget 2023. L'inflation, évaluée à +3.7% au niveau national en 2024, les surcoûts énergétiques et l'impact des mesures salariales expliquent une grande part de ces évolutions, sans toutefois disposer, à ce stade, d'une **évaluation certaine des impacts sur le budget de la collectivité.**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 030-213000755-20240325-DEL20240321_035-BF



Personnel	2 186 000 €	55%
Charges de gestion générale	1 100 845 €	28%
Autres charges de gestion générale	467 008 €	12%
Frais financiers	108 262 €	3%
Atténuation de produits	94 903 €	2%

❖ EVOLUTION PAR CHAPITRE DE DEPENSES

CHAPITRE 011

CHAPITRE 011	CA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
FRAIS DE GESTION GENERALE	851 625.94 €	1 080 157.00 €	1 100 845.00 €	1.92%

Les charges de gestion générale représentent le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement. Pour 2024, elles sont évaluées à **1.100 M€** soit une hausse de **1.92%** (+0.020 M€) par rapport à 2023.

Inflation prévisionnelle 2024 : + 3,7%

→ **Les charges à caractère générale regroupent pour l'essentiel les dépenses alimentaires de la cantine, énergétiques, l'entretien & la maintenance des matériels, les assurances, les locations...**

Ce chapitre est impacté par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des fluides, l'indexation des divers contrats d'assurances ou de maintenance, d'où la prudence à conserver des niveaux de dépenses suffisants pour absorber les fluctuations de prix tout en maîtrisant ce poste de dépenses.

Le tableau ci-contre retrace les principales variations qui conduisent à la hausse du chapitre 011 dont notamment les dépenses énergétiques.

LES PRINCIPALES VARIATIONS ATTENDUES :

Article - Libellé	Explications	2023		BP 2024
		BP	CAA	
60612- Energie électricité	hausse 2024 des tarifs : +11% GAZ (doublement de l'ACCISE), +10% ELECTRICITE	310 000 €	249 098 €	310 000 €
60611 Eau & assainissement	hausse des tarifs : eau NM +7% & BRL +18.61% (en 2023) + fuites d'eau	23 200 €	21 983 €	23 200 €
60622 - Carburants	carburants : hausse des tarifs & véhicule de la PM	12 000 €	9 929 €	12 000 €
60623 - Alimentation	impact en 2024 de l'augmentation du prix de la baguette (repas cantine) qui est passé de 0.60 € à 0.75 € depuis le 1er mai 2023	4 000 €	4 584 €	4 725 €
611 contrats prestations de service	fin du contrat de location des modulaires	6 400 €	6 400 €	- €
61351 - locatoom matériel roulant	location du véhicule de la PM et à/c du er juillet le un véhicule supplémentaire pour le chargé de mission de la CTG	3 400 €	3 436 €	5 240 €
615231 - débroussaillage entretien des voiries	travaux d'abattage & de débroussaillage: plusieurs chantiers importants : chemin de labergerie, résidence du travail...Elagage de la haie des cyprès au stade de tennis... élagage platanes le long du Rosny	20 000 €	12 681 €	28 100 €
61551 - entretien matériel roulant	entretien & réparations importantes de certains matériels : tractopelle, faucardeuse	10 000 €	7 167 €	14 700 €
61558 - entretien & réparations des matériels	armoire électrique stade de tennis, entretien ascenseur de la mairie & fuites d'eau sur le réseau	7 000 €	9 474 €	10 500 €
616 primes d'assurances	augmentation qui traduit les évolutions de la sinistralité, les effets des dérèglements climatiques et de l'inflation	34 871 €	34 983 €	41 217 €
		430 871 €	359 735 €	449 632 €

CHAPITRE 012

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 030-213000755-20240325-DEL20240321_035-BF



CHAPITRE 012	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
CHARGES DE PERSONNEL	2 073 400.18 €	2 106 000.00 €	2 186 000.00 €	3.80%

Les charges de personnel évaluées à **2.186 M€** progressent de **+ 3.8%**, soit + 0,080M€.

L'évolution du chapitre 012 s'explique par des mesures incompressibles attendues par rapport à l'exercice 2023 et qui intègre les éléments suivants :

- Effet en année pleine des revalorisations salariales 2023 : + 1.5% au 1^{er} juillet, du SMIC + 1.8% au 1^{er} janvier, puis + 2.2% au 1^{er} mai, soit +15 000 €,
- Attribution à l'ensemble des agents de cinq points d'indice supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2024, soit + 18 500 €,
- Participation prévoyance à/c du 1^{er} février 2024 qui passe de 5 à 10 € soit : + 1 600 €
- Paiement de la prime « pouvoir d'achat » :
→ 41 agents vont bénéficier de cette prime, soit un surcoût de : + 26 100 € (charges comprises)

Par ailleurs, et afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes, le recrutement d'un 4^{ème} policier municipal est prévu au 1^{er} mai 2024, soit :

- Un surcoût de : + 34 000 €
- Versement d'une indemnité à la commune d'origine au titre de la rémunération perçue durant la FIA & les formations complémentaires effectuées, soit + 9 341 €.

• **Départ à la retraite en 2024 avec remplacement différé**
Afin d'atténuer l'évolution de ce chapitre de dépenses, et dans la perspective du recrutement du 4^{ème} policier municipal, il a été décidé de différer en 2024 le remplacement de cet agent affecté au pôle Urbanisme.

→ au 1^{er} avril 2024 : - 29 000 €

- Divers ajustements : assurances du personnel + 10 890 € (augmentation du taux à 7.04%, contre 6.60% appliqué sur la masse salariale)
- Diverses mesures salariales : GVT, GIPA, 1 point CNRACL (en prévision) + 17 000 €
- Elections européennes : paiement des heures supplémentaires : + 3 000 €

CHAPITRE 65

CHAPITRE 65	CA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
AUTRES CHARGES DE GESTION GÉNÉRAL.	440 411.92 €	455 085.00 €	467 008.00 €	2.62%

Les autres charges de gestion générale pour 2024, sont évaluées à **0,467 M€** soit une hausse de **2.62%** par rapport à 2023.

Cette augmentation est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Hausse des autres participations : service incendie +11 015 € (+11.01%),
- L'effet en année pleine de la revalorisation des indemnités des élus : +1.5% au 1^{er} juillet 2023 et impact des cinq points d'indice supplémentaires soit + 3 000 €,
- La contribution estimée de la commune au fonctionnement de la CTG, pour une période de six mois soit + 2 940 €,
- Le versement de la subvention au titre de la crèche Guilbulle : la convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2023. La convention a été renouvelée pour une durée de trois ans. Pour 2024, le montant de la subvention s'établit à 106 883 € (bonus CTG déduit), soit une augmentation nette de 19 176 € par rapport à 2023,
- La participation financière de la commune estimée à 25 500 € au centre aéré de Langlade durant les périodes de vacances scolaires est en hausse de 5 500 € par rapport au BP 2023. Le tarif journalier par journée de présence par enfant est prévu à 15,22 € contre 9,74 €, soit + 5,48 €.

- Maintien des subventions versées aux associations à hauteur de 26 500 € & 500 € ans le cadre des campagnes nationales aux appels aux dons.
- Au vu du nombre croissant de bénéficiaires et des actions en faveur des plus démunis, la subvention (hors reversement d'un tiers des concessions de cimetière) versée au CCAS pour l'action sociale est majorée de 2 000 € et passera de 13 000 € à 15 000 €.

Par contre, la participation au SIVU pour 2024 aux frais de fonctionnement et aux travaux d'entretien devrait s'élever à 13 900 € contre 18 594 € en 2023

CHAPITRE 66

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024



ID : 030-213000755-20240325-DEL20240321_035-BF

CHAPITRE 66	CA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
CHARGES FINANCIERES	124 588.17 €	124 621.00 €	108 262.00 €	-13.13%

Le montant des charges financières pour 2024 est en baisse de 13.13%, consécutif à la diminution annuelle du capital restant à rembourser

Prélèvement déficit de logements

	CA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
Prélèvement pour déficit de logements	56 641.00 €	56 650.00 €	94 903.00 €	67.53%

Les dépenses d'ordre de fonctionnement & de dotations aux provisions :

CHAPITRE 68	CA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
Dotations amort immos	253 791.19 €	323 522.00 €	319 682.00 €	-1.19%
Prov pour risques & charges à venir	100 000.00 €	100 000.00 €	10 000.00 €	
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	9 711.00 €	9 711.00 €	6 700.00 €	

CHAPITRE 023 : 547 500 €

Virement à la section d'investissement retrace l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement

Les charges financières baissent en raison du non recours à l'emprunt & de l'amortissement annuel en capital de l'encours de la dette :

∞ 01/01/2024 : 3,076 M€

∞ 31/12/2024 : 2.671 M€

Par arrêté du 12 décembre 2023, la carence de la commune de Caveirac est prononcée et le **taux de majoration est fixé à 61%**.

La conséquence directe est la hausse de près de 68% du montant de la carence qui sera prélevée sur les versements de la taxe foncière. Le potentiel fiscal par habitant de la commune plus élevé y contribue également.

Pour 2024, la dotation des amortissements est constituée des intégrations à l'état de l'actif des biens acquis en 2023 et l'application de l'amortissement prorata temporis à/c du 1^{er} janvier 2023 (M57).

→ Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses 6 700 €

→ Constitution d'une provision pour risques et charges à venir 10 000 €

Ces dépenses n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de la Collectivité. Elles ont une recette équivalente en section d'investissement

EVOLUTION PAR CHAPITRE DE RECETTES

→ Les recettes réelles de fonctionnement :

4.209 M€ correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

	BP 2023	BP 2024	ECART N- (N-1)	
Rembt s/charg pers.	24 000 €	15 000 €	- 9 000 €	-37.50%
Pdts serv dom & ventes	232 600 €	258 020 €	25 420 €	10.93%
Impôts & taxes	366 930 €	360 000 €	- 6 930 €	-1.89%
Fiscalité locale	2 812 000 €	2 942 268 €	130 268 €	4.63%
Dotations & particip.	567 650 €	567 650 €	- €	0.00%
Autres pdts gest	73 500 €	66 180 €	- 7 320 €	-9.96%
Pdts financiers	6 €	266 €	260 €	
TOTAL RECETTES REELLES	4 076 686 €	4 209 384 €	132 698 €	3.26%

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre) sont en hausse de 3.26%, soit +0.132 M€.

Fiscalité locale	2 942 268 €	70%
Dotations & participations	567 650 €	14%
Impôts & taxes	360 000 €	9%
Produits des services & ventes	258 020 €	6%
Autres produits de gestion	66 180 €	2%

CHAPITRE 70

CHAPITRE 70	CA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
POTS SERV. DOMAINE & VENTES DIV	301 219.80 €	232 600.00 €	258 020.00 €	10.93%

CHAPITRE 731

CHAPITRE 731	CA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
FISCALITE LOCALE	2 923 988.73 €	2 812 000.00 €	2 942 268.00 €	4.63%

La fiscalité locale constitue la ressource essentielle de notre collectivité (2,942 M€).

CHAPITRE 73

73	CA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
IMPOTS & TAXES	368 018.65 €	366 930.00 €	360 000.00 €	-1.89%

CHAPITRE 74

CHAPITRE 74	CA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
LES DOTATIONS	659 627.65 €	567 650.00 €	567 650.00 €	0.00%

La DGF, qui constitue la plus importante dotation de l'Etat dans les budgets communaux est composée de deux parts :

⇒ la dotation forfaitaire & la dotation d'aménagement, elle-même composée de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

CHAPITRE 75

CHAPITRE 75	CA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
AUTRES PDTS GESTION COURANTE	158 980.18 €	73 500.00 €	66 180.00 €	-9.96%

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus de immeubles

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024



ID : 030-213000755-20240325-DEL20240321_035-BF

Ils sont prévus e +10.93% par rapport à 2023, + 25 420 €. Ce chapitre enregistre le montant des ventes, prestations de services et des produits afférents aux activités annexes. → redevance & droits des services périscolaires +25 000 € La revalorisation des tarifs de cantine et l'application du nouveau mode de réservation ont contribué à améliorer recouvrement de ces prestations.

Le produit des taxes foncières constitue la part principale des recettes fiscales. Sa progression, dans l'hypothèse actuelle retenue dans le projet de BP résulte : d'une part, de l'évolution physique des bases d'imposition qui ne sera connue que fin mars 2024, et, d'autre part, de la revalorisation forfaitaire des bases qui, depuis la Loi de finances pour 2017, correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation arrêté fin novembre (Nov 2022/Nov 2023) soit + 3.8% (+7.1% en 2023).

Taux d'imposition communaux en 2024 inchangés : TFPB 50,15% & TFPNB : 87,90%

Ce chapitre correspond à la fiscalité reversée entre collectivités locales. Dans l'attente des notifications, il est prévu en légère baisse.

Il est composé des blocs suivants :

- 220 000 € : Attribution de compensation
- 100 000 € : FPIC
- 40 000 € : Dotation de solidarité communautaire

Le BP 2024 est reconduit sur la base du BP 2023 Par prudence, et dans l'attente de la notification de la CAF des financements 2024 attendus au titre des activités 2023 dans le cadre de la CTG, pas de prévision budgétaire. La recette qui sera constatée à l'issue de la gestion 2024 viendra abonder le résultat de l'exercice ou en cas de besoin permettra de gager l'ouverture de crédits de dépenses.

En recul par rapport au BP 2023, la prévision correspond au montants des loyers 2024 à percevoir.

Au 1^{er} avril 2023, et après des travaux d'entretien, un logements social vacant a été reloué (+ 3 420 €). La prévision tient compte également de la MAD gratuite du loyer à la Mutualité Française (-10 815 €) et des travaux du passage sous château qui vont occasionnés une réfaction des loyers durant cette période et de la diminution de la surface louée (- 3 280 €).

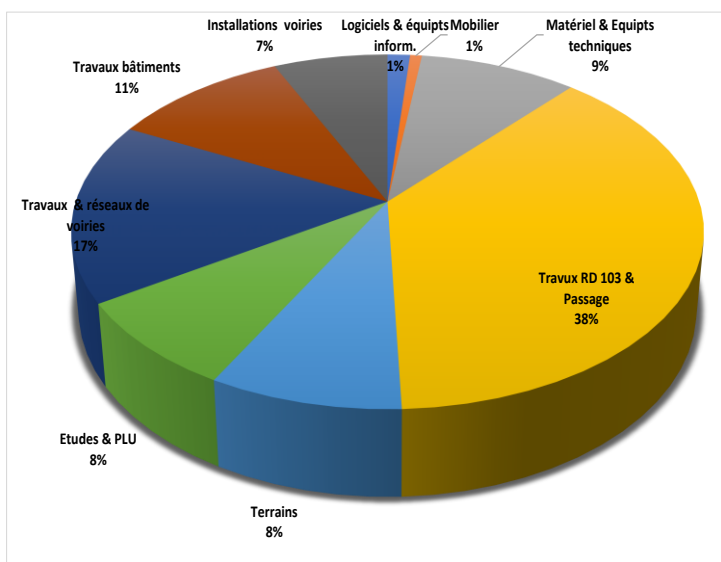
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

→ Les dépenses réelles : 3.778 M€

	CA 2023	BP 2023	BP 2024
Total des dépenses réelles d'investissement	1 825 248 €	2 926 672 €	3 778 629 €
Dépenses d'équipement	1 358 417 €	2 424 092 €	3 342 479 €
Rembt capital de la dette	419 102 €	419 200 €	406 000 €
Autres dépenses	47 730 €	83 380 €	30 150 €

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent en dépenses d'équipement, en dépenses financières & en opérations pour le compte de tiers.

Les dépenses d'équipement ont pour résultat l'entrée d'un bien destiné durablement dans le patrimoine de la commune.



→ Les recettes réelles : 0,999M€

	CAA 2023	BP 2023	BP 2024
Total des recettes réelles d'investissement	2 337 813 €	999 443.02 €	971 384 €
FCTVA	204 393 €	100 000 €	100 000 €
Subventions reçues	852 592 €	297 943 €	251 383 €
Taxe aménagement	258 633 €	50 000 €	50 000 €
Autres recettes	1 022 195 €	551 500 €	570 000 €

→ Les ressources d'investissement sont constituées par les éléments suivants :

- Excédent antérieur : 1 940 063.42 €
- Capitalisation : 550 000 €
- Virement interne de fonctionnement : 547 500 €
- Opérations de transfert entre les sections : 339 382 € (dont 0.319 M€ amortissements)

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 030-213000755-20240325-DEL20240321_035-BF



- ⊛ Les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public (tranche 2- 2024) et le remplacement des luminaires existants par des LED dans un certain nombre de bâtiments communaux (polyvalente, poste de police, moulin à huile, tennis, rugby...),
- ⊛ La poursuite des travaux de réfection des voiries (tranche 2024),
- ⊛ Les travaux de mise en sécurité et de réhabilitation :
 - La création d'un passage piéton sous le château
 - La réhabilitation de la RD 103
- ⊛ Les études & la maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation des cours des écoles maternelle & élémentaire
- ⊛ La révision générale du PLU,
- ⊛ Installation de nouveaux équipements : complément jeux d'enfants dans le Parc, climatisation des classes de l'école élémentaire,
- ⊛ Renouvellement des équipements informatiques aux écoles : remplacement de 3 TBI par 3 ENI, remplacement de 10 postes informatiques pour la classe TICE,
- ⊛ L'entretien des bâtiments & le renouvellement des matériels,
- ⊛ Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine afin de garantir la sécurité des biens et des personnes et la bonne exécution du service au public.

Des opérations encore à l'étude, sont de nouveau inscrites au BP 2024 pour des acquisitions de terrains & des études d'aménagement et de faisabilité.

- ⊛ La grande Olivette,
- ⊛ La DSP du Crématorium.
- ⊛ La résidence sénior

* d'origine externe : 0.401 M€

- Subventions d'investissement : 251 383 € dont :

RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE ELEMENTAIRE	
FONDS VERT	45 743.60 €
NM	67 390.50 €
DEPARTEMENT	37 738.00 €
REGION	32 674.40 €
VOIRIES INTEMPERIES	
ETAT	26 025.94 €
REGION	26 666.59 €
DEPARTEMENT	15 144.18 €

- FCTVA : 100 000 €
- Taxe d'aménagement : 50 000 €

LES BUDGETS ANNEXES

EAU BRUTE

fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	41 000.00 €	35 879.81 €	37 000.00 €
Dotations aux amortissements	3 000.00 €	2 997.61 €	3 000.00 €
Titres annulés	- €	- €	329.00 €
TOTAL GENERAL	44 000.00 €	38 877.42 €	40 329.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Produits des services	44 000.00 €	39 124.42 €	40 329.00 €
subvention	- €	- €	- €
Produits exceptionnels	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	44 000.00 €	39 124.42 €	40 329.00 €

Les charges & les produits sont composés pour l'essentiel :

- ∞ eau & assainissement : 37 000 €
- ∞ facturation aux abonnés des consommations d'eau brute

La revalorisation des tarifs au 1^{er} janvier 2023 permet d'équilibrer le budget mais qui va nécessiter un suivi attentif sur son exécution budgétaire en 2024.

PARC MILLENAIRE

fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	71 400.04 €	18 563.15 €	94 100.00 €
Virement section fonctio.	92 900.00 €	- €	126 812.00 €
Dotations aux amortissements	60 800.96 €	41 783.68 €	61 000.00 €
TOTAL GENERAL	225 101.00 €	60 346.83 €	281 912.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Excédent antérieur reporté	96 000.33 €	- €	130 141.85 €
Autres produits & services		2 429.00 €	- €
Revenus des immeubles	129 100.67 €	142 059.35 €	151 770.15 €
TOTAL GENERAL	225 101.00 €	144 488.35 €	281 912.00 €

Les charges à caractère général sont composées pour l'essentiel :

- ∞ primes d'assurance : 1 100 €
- ∞ taxe foncière : 10 000 €
- ∞ travaux d'entretien divers : 50 000 €
- ∞ entretien & réparations des voiries : 10 000 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 030-213000755-20240325-DEL20240321_035-BF



Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Déficit d'investissement reporté	18 800.95 €	- €	14 078.74 €
TOTAL CHAP 21	100.05 €		21.26 €
TOTAL GENERAL	18 901.00 €	- €	14 100.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dotations aux amortissements	3 000.00 €	2 997.61 €	3 000.00 €
Excédent capitalisé de fonctionnement	1 724.60 €	1 724.60 €	247.00 €
Emprunts	14 176.40 €	- €	10 853.00 €
TOTAL GENERAL	18 901.00 €	4 722.21 €	14 100.00 €

Le budget d'investissement est déficitaire et se résorbe chaque année, ne permettant pas le remboursement de l'avance en trésorerie consentie par le budget de la ville à hauteur de 150 000 € pour les travaux effectués sur le réseau d'eau brute. L'échéancier du reliquat de ce remboursement était le suivant :

- ∞ 2022 : 16 000 € (rejeté par la Préfecture)
- ∞ 2023 : à 2025 : 15 000 €
- ∞ 2026 : 5 000 €

Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €
TOTAL CHAP 21	126 948.00 €	2 921.70 €	24 100.00 €
TOTAL CHAP 23	126 948.00 €	7 250.00 €	323 475.00 €
TOTAL GENERAL	253 896.00 €	10 171.70 €	347 575.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Excédent reporté	21 064.78 €	- €	109 762.98 €
subventions d'investissement	79 130.26 €	57 086.22 €	- €
Virement de la section de fonctio.	92 900.00 €	- €	126 812.00 €
Dotations aux amortissements+ cessions	60 800.96 €	41 783.68 €	61 000.02 €
Excédent capitalisé de fonctionnement	- €		50 000.00 €
TOTAL GENERAL	253 896.00 €	98 869.90 €	347 575.00 €

Pour 224, il est prévu des travaux d'aménagements des extérieurs ainsi que des travaux d'isolation et d'étanchéité du toit terrasse